

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

« Dépôt du rôle général de perception »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 18^e jour du mois de février 2026.



Julie Galarneau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 18^e jour du mois de février 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de février 2026.



Julie Galarneau,
Directrice générale et greffière-trésorière